Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2012) **Heft:** 1937

Artikel: Égalité : le Tribunal fédéral plus progressiste que la Télévision suisse

romande!

Autor: Dépraz, Alex

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1024522

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

## Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

**Download PDF: 29.03.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Egalité: le Tribunal fédéral plus progressiste que la Télévision suisse romande!

Alex Dépraz • 22 décembre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/19308

Alors que la RTS nous abreuve des clichés les plus éculés sus les rapports entre les genres, les juges de Mon Repos critiquent la suppression du bureau zougois pour l'égalité

Il y a d'abord eu cette interview de Jean-Jacques Roth 34, rien moins que directeur du département de l'actualité à la RTS. Interrogé sur l'agression sexuelle d'une journaliste française au beau milieu d'une manifestation sur la place Tahrir au Caire, le cadre de la RTS critique surtout l'envoi de femmes journalistes en Egypte: pour Roth, «envoyer une femme blonde sur la place Tahrir dans ces conditions, c'est comme la mettre dans la cage aux lions».

On n'est pas loin des préjugés les plus lamentables: une femme ne sort pas de chez elle en mini-jupe le samedi soir, et une journaliste ne va pas faire son métier dans un pays arabe sous tension, surtout lorsqu'elle est blonde. Que le raisonnement de l'ancien rédacteur en chef du *Temps* soit fondé sur la couleur des cheveux en dit

long sur sa pertinence.

Mercredi soir, le diffuseur public a poursuivi sur sa lancée avec la première de l'émission <u>Tango</u> 35. Annoncé à grands renforts d'articles dans les magazines spécialisés, ce programme veut aborder un sujet «universel», les relations entre hommes et femmes. Non pas ce qui les rassemble, mais bien ce qui les différencie, comme si la société n'en faisait pas déjà assez dans ce domaine.

On craignait donc le pire et on n'a pas été déçu! Plateau divisé entre les hommes à gauche et les femmes à droite (à moins que ce soit l'inverse), invités mêlant sociologie de bazar et propos de vestiaires, animateurs visiblement venus de Mars et de Vénus 36. L'émission n'aura fait que perpétuer les clichés les plus éculés sur les soi-disant différences entre les genres.

Pendant ce temps, les discriminations aussi inacceptables que bien réelles entre hommes et femmes perdurent 30 ans après l'adoption de l'article constitutionnel (DP 1936 <sup>37</sup> ).

La majorité bourgeoise du Grand Conseil zougois avait, elle, considéré que le temps avait fait son œuvre. Elle a donc refusé de prolonger l'existence du bureau cantonal sur l'égalité, jugé superflu.

Saisi d'un recours, le <u>Tribunal</u> fédéral 38 a rappelé les autorités zougoises aux obligations imposées par l'article constitutionnel et par le droit international: tant que les inégalités salariales seront criantes, que les places de crèche seront aussi peu nombreuses, que plus de femmes que d'hommes travailleront à temps partiel, que les femmes continueront à être sous-représentées dans les postes dirigeants, que le nombre de femmes dans les autorités politiques sera systématiquement inférieur à celui des hommes, le chemin vers l'égalité est encore long. A défaut de bureau d'égalité, des mesures compensatoires s'imposent donc pour réduire ces discriminations inacceptables.

Un arrêt rendu par une Cour composée de... cinq hommes. Comme pour tordre le cou à un préjugé.